



# Appel de Bâle contre le génie génétique

## Lettre circulaire 2/2010

Appel de Bâle contre le génie génétique

Case Postale 205

4013 Bâle

### Point de vue

*Le 7 mars dernier, le peuple suisse a approuvé la modification de la Constitution fédérale concernant la recherche sur l'être humain. Mais il n'y a pas eu de débat franc et ouvert sur les conséquences de cette modification. Les médias ont soutenu le oui et ont arrosé la population de contributions à contenu fortement teinté d'émotions sur une « recherche indispensable et urgente », soit disant destinée à assurer un meilleur traitement des patients déments et des enfants, cela comme si la recherche de pointe n'était jusqu'à présent pas possible dans ce domaine. En acceptant l'article constitutionnel relatif à la „recherche sur l'être humains“, on a dépassé une limite, celle de la défense totale de la dignité humaine, au profit de la liberté de recherche. L'article en question constitue une cassure par rapport à la tradition juridique européenne, qui servait de base à tous les Etats de droit démocratiques jusqu'à nos jours. Il sera désormais possible de faire une chose parfaitement interdite, à savoir de pratiquer des recherches sur des personnes incapables de discernement, soit les enfants, les fœtus ainsi que sur les personnes dans le comas, démentes et victimes de maladies psychiques graves ! La voie est donc maintenant libre pour toutes les formes de recherches servant les intérêts de l'industrie pharmaceutique, du génie génétique et de la médecine de la procréation assistée. Nos parlementaires entameront prochainement les débats sur le projet de loi relative à la recherche sur l'être humain. Ils devront y fixer les conditions à respecter pour pouvoir pratiquer des recherches sur les enfants, les jeunes et les adultes capables de discernement. Ce processus devra être suivi de près, il nous faudra faire usage de nos droits démocratiques et relancer d'urgence le débat public manqué au niveau de l'article constitutionnel!*

*Dr. med. Susanne Lippmann-Rieder,  
Vice-présidente de la Société Hippocratique suisse*

### La loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain devra être une loi restrictive

La votation populaire du début mars sur le nouvel article constitutionnel relatif à la recherche sur l'être humain n'a malheureusement pas donné lieu à une surprise. Les votants ont accepté à une grande majorité l'article constitutionnel censé régler au niveau fédéral tous les aspects de la recherche sur l'être humain. C'était aussi ouvrir la voie à la loi relative à la recherche sur l'être humain, dont le projet est déjà rédigé et qui sera probablement discuté dès le mois d'avril au sein du Parlement, respectivement dans les commissions correspondantes.

### Une digue éthique a été rompue

Avec le nouvel article constitutionnel, c'est aussi la recherche sur les être humains incapables de discernement au bénéfice de tiers, un objet de litige, qui fait son entrée dans la Constitution fédérale. Et l'Appel de Bâle contre le génie génétique a pratiquement été la seule organisation en Suisse à lutter publiquement contre ce qu'il faut bien appeler la rupture d'une digue morale. Ce n'est pas simplement pour des raisons éthiques que la recherche au profit de tiers pratiquée sur des enfants, des patients souffrant de la maladie d'Alzheimer et des handicapés mentaux est et reste inacceptable, mais aussi pour des raisons juridiques. Même s'il n'a pas été possible de mobiliser le grand public pour s'opposer à l'introduction de cet article, un des buts a néanmoins été atteint. Grâce aux critiques persistantes de l'Appel de Bâle contre le génie génétique contre les points délicats soulevés par l'article constitutionnel, les arguments s'y opposant ont pour le moins été publiquement entendus.

### Dignité humaine ou liberté de la recherche?

L'article constitutionnel qui vient d'être approuvé définit les conditions générales à respecter en matière de recherche sur l'être humain. La prochaine étape sera consacrée au débat sur la loi relative à la recherche sur l'être humain. L'Appel de

### Impressum

Feuille d'information  
de l'Appel de Bâle contre le  
génie génétique  
Case Postale 205  
4013 Bâle

Basler Appell gegen  
Gentechnologie  
Murbacherstrasse 34  
Case postale 205  
4013 Bâle  
(abonnement inclus  
dans la cotisation de membre)

Tél. 061 692 01 01  
Fax 061 693 20 11  
info@baslerappell.ch  
www.baslerappell.ch  
CCP 40-26264-8

20ème année, no 124  
date: 19.4.2010  
Publication: 6 x par an

Bâle contre le génie génétique y participera activement quand il s'agira de régler les compétences des commissions d'éthique concernées, de définir la manière de traiter les données relatives à la santé et les données génétiques ainsi que les problèmes de responsabilité qui y sont liés. C'est maintenant aux milieux du PS et du PDC qui défendaient le principe de la protection durant les temps précédant la récente votation de montrer qu'ils accordent vraiment davantage de poids à la protection de la dignité humaine qu'à la liberté absolue en matière de recherche.

### **Importation de fourrages transgéniques stoppée**

Selon la statistique douanière, l'année 2008 est la première depuis longtemps à ne pas comporter d'importations de fourrages contenant des organismes génétiquement modifiés. Les analyses pratiquées sur des échantillons stochastiques prélevés par les douanes et par le service de contrôle des fourrages de l'ALP étayent ce constat. C'est une nouvelle réjouissante, d'autant plus que selon le dernier rapport de l'ISAAA, l'organisation du lobby biogénétique, les surfaces mondiales des cultures OGM continuent à progresser. Malgré cela, 90% des terres agricoles sont exemptes de génie génétique et 99% de tous les paysans continuent à travailler sans y recourir, si bien qu'il reste possible d'importer des fourrages qui en sont exempts.

### **Le moratoire sur les OGM prorogé**

La votation finale de la session de printemps est tombée. Résultat : le moratoire relatif à la culture commerciale de plantes génétiquement modifiées par l'agriculture suisse a été prorogé de 3 ans. En dépit des critiques véhémentes de la droite bourgeoise, la volonté exprimée en 2005 par le peuple suisse de renoncer pour un temps à l'introduction du génie génétique dans l'agriculture a été confirmée : par 33 voix (contre 10 non et 1 abstention) et par 114 voix (contre 74 non et 2 abstentions), le Conseil des Etats et le Conseil national ont accepté de reconduire le moratoire jusqu'au 7 novembre 2013. Lors des débats, un des principaux arguments pour la prorogation a été le souhait d'attendre les résultats du programme national de recherche « Utilité et risques de la dissémination de plantes génétiquement modifiées » (PNR 59) avant de prendre des décisions concernant la suite des travaux.

Mais attention, car le lobby de la recherche ne s'endort pas : lors de la session de printemps, le Conseil national a approuvé un postulat chargeant le Conseil fédéral de mettre en évidence les mesures prévues pour développer nos compétences scientifiques dans le domaine de la biotechnologie végétale une fois le PNR 59 arrivé à terme. Dans sa réponse à l'interpellation Amacker (« Destruction de cultures transgéniques expérimentales. Quelle action s'impose ? »), le Conseil fédéral avait déjà promis d'examiner si, dans le cadre de la promotion d'une recherche indépendante en matière de bio-sécurité, il convenait de mettre en place des terrains sécurisés pour les projets de recherches comportant des essais de dissémination. Cette optique vient maintenant d'être confirmée: Le Conseil fédéral est semble-t-il prêt à examiner des mesures supplémentaires pour favoriser ces recherches.

L'Appel de Bâle contre le génie génétique se réjouit de la prorogation de trois ans du moratoire sur les OGM. Il ne faut toutefois pas négliger le fait que même avec le moratoire, il reste possible de réaliser en Suisse des essais de dissémination avec des plantes génétiquement modifiées. C'est pourquoi l'Appel de Bâle continuera à lutter pour y mettre un terme.

**Expéditrice/Expéditeur**

### **Veillez me faire parvenir :**

- ... Ex. Brochure «Laissons tomber les röstis transgéniques!», gratuit
- ... Ex. Brochure «La recherche doit-elle passer avant la dignité humaine ? » (Non à l'adhésion de la Suisse à la convention de bioéthique!), gratuit
- ... Ex. Brochure «Guide des embryons», gratuit
- ... Ex. Brochure «Embryons et cellules souches», gratuit
- Je désire devenir membre de l'Appel de Bâle (100.– par an, revenus modestes 35.–)

**Envoyer à**  
Appel de Bâle  
contre le génie génétique  
Case postale 205, 4013 Bâle